

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 13511

Numéro SIREN : 752 084 269

Nom ou dénomination : GILLOT GIVRY SAS

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2019 sous le numéro de dépôt 64824



1910425201

DATE DEPOT : 2019-06-06  
NUMERO DE DEPOT : 2019R064824  
N° GESTION : 2012B13511  
N° SIREN : 752084269  
DENOMINATION : GILLOT GIVRY SAS  
ADRESSE : 66 rue des Cascades 75020 Paris  
DATE D'ACTE : 2019/04/30  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
NATURE D'ACTE : DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL  
CHANGEMENT DE PRESIDENT

PG300420/9:EC  
CZ

**GILLOT GIVRY SAS**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 10.000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 66 RUE DES CASCADES – 75020 PARIS**  
**INSCRITE AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES**  
**D'ILE DE FRANCE SOUS LE N°S15393**  
**RCS 752 084 269 PARIS**

2018 B 13511

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE DU**  
**30 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 30 avril,  
A 14 heures,

**Greffe du tribunal  
de commerce de Paris**  
Acte déposé le :  
**06 JUIN 2019**  
Sous le N° : **RO64815** 

Les associés de la société GILLOT GIVRY SAS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, divisé en 1.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social, 66 rue des Cascades à 75020 Paris, sur convocation du directeur général associé majoritaire faite à chaque associé.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

Madame Eléonore Givry, titulaire de 501 actions en pleine propriété,

Associée de la Société et représentant en tant que tels 50,1% des actions composant le capital de la Société.

Monsieur Vincent Gillot, représenté par Madame Séverine Gillot, en vertu du pouvoir signé le 29 avril 2019 par Monsieur Vincent Gillot, titulaire de 499 actions en pleine propriété,

Associé de la Société et représentant en tant que tels 49,9 % des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.  
L'Assemblée est présidée par Madame Eléonore Givry, directeur général et associée.

en

Un huissier de justice, Me Florence Houtart, assiste à l'assemblée générale, sur demande de la Société et de Madame Eléonore Givry.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

1. Décision concernant la révocation ou non de Monsieur Vincent Gillot dans ses fonctions de Président.
2. En cas de révocation du Président de la Société, prise d'acte de la démission de Madame Eléonore Givry de ses fonctions de directeur général de la société et suppression du délai de prévenance en cas de démission conformément à l'article 13.1 des statuts.
3. En cas de révocation de Monsieur Vincent Gillot de ses fonctions de Président, nomination de Madame Eléonore Givry aux fonctions de Président de la société.
4. Eventuelle rémunération du nouveau Président et prise en charge des frais.
5. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé avec le récépissé postal et/ou la preuve de remise en mains propres,
- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- la lettre de démission de Mme Givry concernant son mandat de directeur général de la société,
- la copie des derniers statuts à jour.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte et rappelle les raisons de la convocation de l'assemblée générale.

Le Président de séance indique que sera joint au présent procès verbal le constat d'huissier de Me Houtart.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Vincent Gillot de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat.

---

**Cette résolution recueillant**

**501 voix POUR                      499 voix CONTRE                      0 ABSTENTION**

**est adoptée**

---

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Eléonore Givry avec effet à compter du 30 avril 2019 de ses fonctions de Directeur Général de la Société GILLOT GIVRY SAS et décide de ne pas faire appliquer le délai de prévenance prévu à l'article 13.1 des statuts.

**Cette résolution recueillant**

**501 voix POUR                      499 voix CONTRE                      0 ABSTENTION**

**est adoptée.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour et pour une durée illimitée en qualité de nouveau Président de la Société : Madame Eléonore Givry, née le 6 novembre 1985 à Saint Martin d'Hères de nationalité française, demeurant 37 rue Saint Fargeau à 75020 Paris.

Madame Eléonore Givry exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires de la Société.

Madame Eléonore Givry a dès avant ce jour fait savoir qu'il acceptait cette nomination et qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité à cet égard.

**Cette résolution recueillant**

501 voix POUR

499 voix CONTRE

0 ABSTENTION

est adoptée.

#### QUATRIEME RESOLUTION

En accord avec Madame Eléonore Givry, l'assemblée générale décide que sa rémunération éventuelle sera fixée ultérieurement.

Par ailleurs, les frais de représentation et de déplacement déboursés dans le cadre de ses fonctions lui seront remboursés sur présentation des justificatifs correspondants.

Cette résolution recueillant

501 voix POUR

499 voix CONTRE

0 ABSTENTION

est adoptée.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Elisabeth Walckenaer, Avocat, 4, rue Paul Baudry, 75008 PARIS, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution recueillant

501 voix POUR

0 voix CONTRE

499 ABSTENTION

est adoptée

---

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame Eléonore Givry**  
Président de la Société Gillot Givry SAS

